

Merci, Monsieur Egli

Autor(en): **Jeannotat, Yves**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport**

Band (Jahr): **41 (1984)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Merci, Monsieur Egli

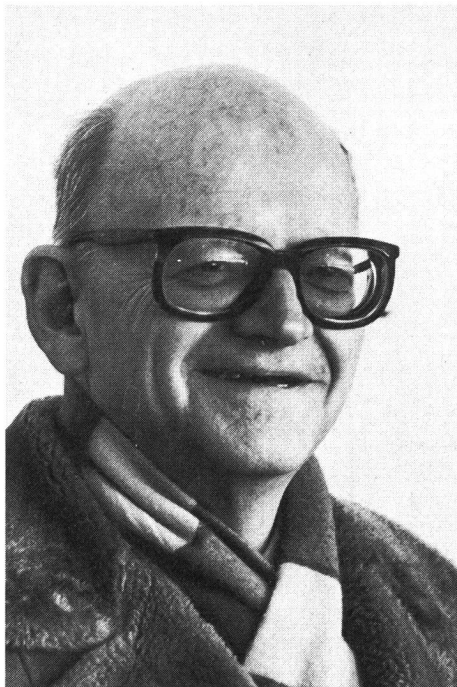
Yves Jeannotat

Dans le précédent numéro de MACOLIN, j'ai annoncé que M. Egli, Chef du Département de l'Intérieur, avait fait visite à l'Ecole fédérale de sport. Il a ainsi voulu marquer son intérêt pour le sport qui, c'est maintenant bien connu, est de son ressort depuis le 1er janvier 1984. Il a, en outre, accepté de répondre à une série de questions que les rédacteurs de MACOLIN/MAGGLINGEN lui ont posées, et il l'a fait avec beaucoup de sincérité et une compétence qui laissent bien augurer de l'avenir. Il faut reconnaître, en effet, que Macolin avait bonne presse au Département militaire, pour qui il était un peu comme une fleur à la boutonnière. D'aucuns ont donc eu peur – et on peut les comprendre – que l'échéance du transfert ne soit de même celle de temps plus durs.

Le sport, élément de culture? Certes, pour qui en connaît l'origine, et l'essence profonde. Mais ceux qui agrémentent encore leurs heures de loisir par la lecture des philosophes grecs sont de plus en plus rares et la société, tout comme les autorités politiques ont largement oublié que le sport contribue dans des proportions considérables à l'acquisition des vertus éducatives, formatives, hygiéniques et... spirituelles, même, de l'être humain en quête d'équilibre, de santé, de bien-être et de ce bonheur relatif sans lequel la vie a peu de sens!

Par son ouverture spontanée, par son argumentation nuancée et nettement positive, M. Egli contribue à amoindrir la crainte que le sport soit mal accepté par des partenaires fiers de leurs qualités et jaloux de leurs prérogatives. Ce n'est pas en inquisiteur que le sport se permet de prendre place à côté des sciences et des beaux-arts, mais en créateur dynamique, volontaire, conscient et... modeste même, parfois. Et s'il n'échappe pas aux déviations, c'est parce qu'il est une affaire d'hommes, généreux dans l'action, mais vulnérables dans leur être relationnel.

M. Egli, Conseiller fédéral, répond aux questions de Macolin/Maggingen

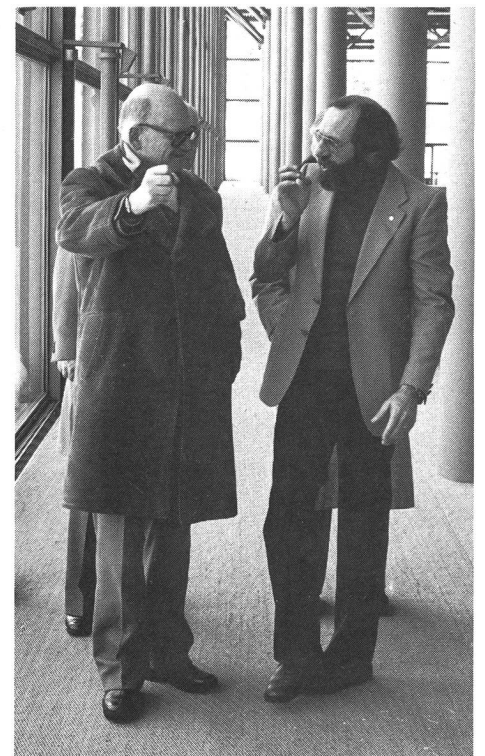


M. Egli, nouveau chef du sport suisse.

Monsieur le Conseiller fédéral, en attribuant le domaine des sports au Département de l'Intérieur, la Suisse a pris une mesure importante sur le plan de la politique du sport, de la politique culturelle, et même de la politique tout court. Comment interprétez-vous cette mesure?

Il fut un temps où l'Etat accordait une grande importance au sport, notamment parce qu'il y voyait un moyen d'assurer l'entraînement physique des hommes en vue de la défense nationale. L'évolution de la société, depuis la dernière guerre mondiale, a toutefois conduit très rapidement à une conception nouvelle. On s'est mieux rendu compte de sa signification pédagogique, culturelle et sociale, de sa fonction pondératrice, à une époque où les modifications dans le monde du travail et les habitudes de vie ont eu pour conséquence

un accroissement inquiétant du manque de mouvement avec ses effets néfastes sur la santé. La création d'un article constitutionnel en 1972 a jeté les fondements nécessaires à l'encouragement des activités sportives envisagées dans leur ensemble. Le transfert de responsabilité, à l'échelon fédéral, au Département de l'Intérieur, qui a de tout temps assumé la compétence en matière de santé, d'éducation et de culture, n'est en fait que l'aboutissement logique d'une évolution hautement réjouissante au cours de laquelle le sport a tendu à assumer la place qui lui revenait dans la politique globale, du fait de son importance pour l'épanouissement individuel de chacun, pour sa santé et pour son bien-être physique et psychique.



M. Egli, avec W. Weiss, chef de l'instruction.